



Paris, le 3 mai 2006

Natura 2000

La France respecte ses engagements

La France a rattrapé en 6 mois 14 à 26 ans de retard dans la désignation des sites « Natura 2000 ». La directive « oiseaux » adoptée en 1979 et la directive « Habitats-faune-flore » adoptée en 1992 impose en effet à tous les États membres désignés des sites représentatifs de la richesse écologique de l'Europe.

La France, qui était l'un des États les plus en retard pour ces désignations était menacée d'une condamnation extrêmement sévère par la Cour de justice des Communautés européennes si elle ne procédait pas à la constitution d'un réseau complet pour le 30 avril 2006, dernier délai accordé par la commission.

Dès sa prise de fonction le Ministre de l'écologie et du développement durable a mobilisé les préfets et ses différents collègues du gouvernement pour que ce processus soit conduit à bien en respectant scrupuleusement sur le terrain les obligations de consultations des collectivités et des corps représentatifs.

Elle se réjouit aujourd'hui que, grâce à cette très forte mobilisation depuis le 30 avril 2006, le réseau français de sites « Natura 2000 » comprenne :

- 1307 sites d'intérêts communautaires proposés, soit 4 887 272 Ha au titre de la Directive « Habitats-faune-flore »
- 367 zones de protections spéciales (ZPS) représentant 4 477 962 Ha au titre de la Directive « Oiseaux »

Cet effort considérable permet à la France de présenter un réseau cohérent au regard des enjeux de sauvegarde de la biodiversité sur son territoire, comme elle s'y était fermement engagée auprès de la Commission européenne.

Cette réussite permet à l'ensemble des collectivités, des représentants économiques, des organismes professionnels et des responsables d'activités de loisirs concernés par les sites « Natura 2000 » de se consacrer sereinement à la rédaction, des documents de gestion des sites de « Natura 2000 » dans le cadre de comités de pilotage locaux, où tous les intérêts sont représentés,

La Ministre est particulièrement attachée à ce que la concertation demeure l'un des éléments moteur pour construire avec les gestionnaires des sites une politique de préservation de la biodiversité, et qu'elle soit l'occasion pour les acteurs locaux de construire l'avenir de leur patrimoine et de leur cadre de vie.

Contacts presse :

Eva Quickert-Menzel

Tél: 01.42.19.11.68 - fax: 01.42.19.11.31

pressecab@ecologie.gouv.fr

20, avenue de Ségur - 75007 PARIS